

**PREFECTURE PAS DE CALAIS**

**SOUS-PREFECTURE MONTREUIL SUR MER**

**COMMUNE DE ST JOSSE SUR MER**

**SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU PUBLIC N° 127  
DE LA LIGNE LONGUEAU-BOULOGNE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**DU 16 JANVIER 2020**

**AU 03 FEVRIER 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Nous, SERVRANCKX Aimé, Commissaire Enquêteur,

Chargé par Monsieur le Préfet du Pas de Calais à ARRAS, en date du 24 décembre 2019, de procéder à l'enquête publique ayant pour objet la suppression du Passage à niveau n°127 de la ligne Longueau – Boulogne sur mer sur la commune de Saint Josse sur Mer.

- Vu le code général des collectivités publiques,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration,
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas de Calais (hors classe),
- Vu l'arrêté préfectoral n°2019-10-28 en date du 17 septembre 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Dominique KIRZEWSKI, Directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la Préfecture du Ps de Calais,
- Vu l'arrêté du 18 mars 1991 du Ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau,
- Vu le dossier présenté par la SNCF Réseau Zone de Production Nord Est Normandie, Infra pôle Nord Pas de Calais, Pôle Maintenance et Travaux concernant le projet de suppression du passage à niveau n° 127 de la ligne de chemin de fer LONGUEAU/BOULOGNE,
- Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique en date du 24 décembre 2019 concernant la suppression du passage à niveau n° 127 de la ligne LONGUEAU/BOULOGNE et désignant le Commissaire Enquêteur,
- Vu les avis rendus par les services lors de la consultation administrative,

## I PRESENTATION DU DOSSIER :

La commune de Saint Josse sur Mer est située dans le département du Pas de Calais, canton de Montreuil sur mer.



La SNCF Réseau fait de la sécurité aux passages à niveau, une de ses priorités.

En partenariat avec les collectivités locales, SNCF Réseau mène, sous l'égide de l'Etat, une politique de prévention et de sécurisation aux abords de ses passages à niveau, qui s'inscrivent dans les plans ministériels de 2008 et 2013.

SNCF Réseau poursuit ses efforts pour progresser dans les diminutions du nombre d'accidents aux passages à niveau selon une politique en 3 axes : Prévenir – Améliorer – Supprimer.

Dans le cadre de cette politique et après concertation avec la commune de Saint Josse sur Mer, SNCF Réseau propose la suppression du Passage à Niveau n° 127 de la ligne Longueau/Boulogne, situé sur la commune, au croisement du Chemin des Marais et de la voie ferrée.

Il est équipé d'une Signalisation Automatique Lumineuse (SAL) avec 2 demi-barrières.

Ce passage à niveau présente d'importants risques d'encombres routiers, identifiés depuis de nombreuses années, du fait de la proximité d'un carrefour avec la RD 143.

Un diagnostic de sécurité, effectué le 26 septembre 2017, auquel assistaient les représentants de la commune de Saint Josse, de la DDTM et de SNCF Réseau, a de nouveau mis en évidence deux risques majeurs contraires à la sécurité des circulations :

- Emprunt du chemin par des usagers routiers, pourtant en sens interdit, provoquant le stationnement de ces derniers sur les voies ferrées.
- Difficultés pour les usagers en provenance de la RD 143 et se dirigeant vers le P.N. compte tenu du faible sas existant, entre les voies ferrées et la RD 143, avec le risque de stationnement sur la RD en cas d'annonce de trains, sans possibilité de dégager.

A la suite de ce diagnostic de sécurité, un groupe de travail, piloté par la sous-préfecture de Montreuil sur mer et animé par la DDTM, a été constitué à la demande de la Préfecture du Pas de Calais.

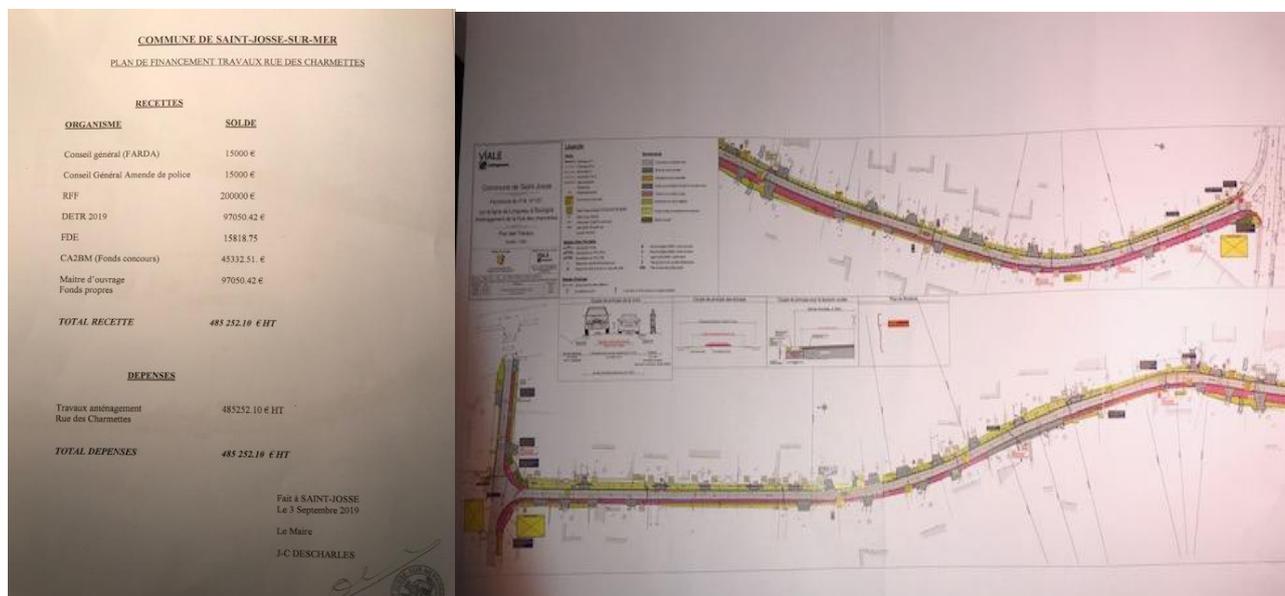
Ce groupe de travail était également composé de représentants de la commune de Saint Josse, de la gendarmerie, de la Région Hauts de France, du département du Pas de Calais, de la Communauté d'agglomération des deux baie en montreuillois.

Trois options, rappelées en réunion du 27 novembre 2018, ont été identifiées :

- Maintien de la situation actuelle
  - Option rejetée à l'unanimité
- Dévoiement de la RD 143
  - Option rejetée
- Fermeture du P.N n°127
  - Avis favorable du groupe de travail

Cette suppression est subordonnée au financement des travaux de mise en sécurité de la route latérale dénommée 'rue des Charmettes' qui permettront de sécuriser les circulations routières jusqu'au passage à niveau 126 voisin, distant d'environ 700 mètres.

Ces travaux ont été financés et exécutés sauf la partie SNCF. (Vu sur place par mes soins)



**PN 127 (Fermé)**



**ANGLE Rue des Charmettes et vue sur PN 127**



## Rue des Charmettes



Des mesures conservatoires ont été prises en amont du dossier de suppression. Elles ont été vérifiées par mes soins :

- La vitesse a été réduite sur la RD 143 à 70 km/h dans les deux sens.

### Sens vers Boulogne sur Mer



Interdiction d'emprunter le PN 127, dans les deux sens.

### Sens vers Boulogne sur Mer



Déplacement des arrêts et modification des circuits de transports scolaires sur la RD 144 E 3 avenue de Merlimont.(vu fait).

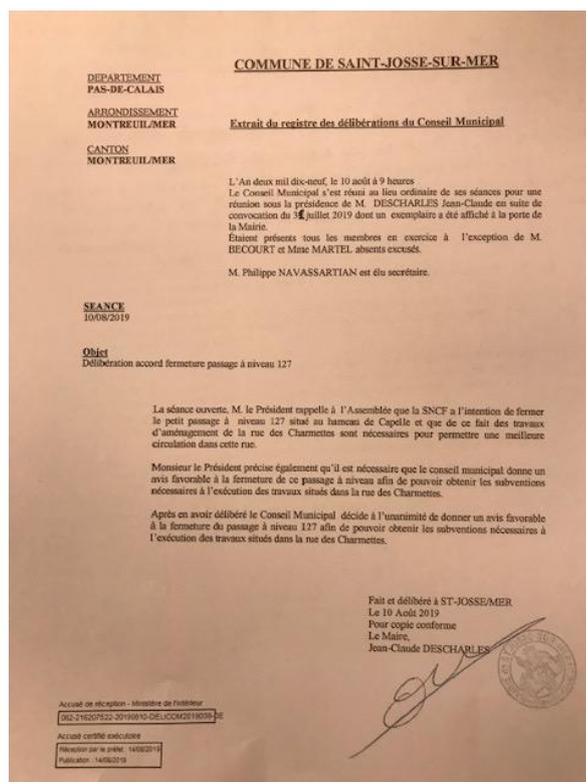
Les remarques émises lors de la précédente enquête publique (2014) ont été prises en compte :

- Sécurité et nuisances :
  - Augmentation des risques d'accidents et de nuisances pour les riverains de la rue des Charmettes :
    - La sécurisation de cette voirie permettra d'harmoniser les différents flux, piétons et routiers.
  - Création d'un risque pour le ramassage scolaire.
    - Le report de l'arrêt de bus sur la RD 144E3 est déjà appliqué.
  - Augmentation du risque sur la RD 143 (augmentation de la vitesse).
    - La limitation de vitesse à 70 km/h a été appliquée sur la RD 143.
- Aménagement de la rue des Charmettes :
  - Intégrer les problèmes d'écoulement des eaux :
    - La nécessité de revoir ce problème a été pris en compte dans le dossier de sécurisation de la rue des Charmettes.
    - Les besoins actuels et futurs d'aménagement de pistes cyclables et piétonnes dans le contexte du village fleuri et environnemental est sans rapport avec la fermeture du P.N. 127.

○ Incidence économique :

- Suppression ou non du P.N. 127, des travaux auraient été nécessairement à prévoir sur la rue des Charmettes, afin de résoudre les problèmes d'écoulement des eaux qui provoquent des inondations des habitations.
- La suppression du passage à niveau constitue pour la commune l'opportunité d'obtenir des subventions non négligeables.

Lors du Conseil Municipal de St Josse sur Mer du 10 août 2019, l'assemblée décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la fermeture du PN 127 afin de pouvoir obtenir les subventions nécessaires à l'exécution des travaux situés dans la rue des Charmettes.



## **II ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :**

L'enquête a été mise en exécution de l'Arrêté du 24/12/19 de Mr le Préfet du Pas de Calais à ARRAS.

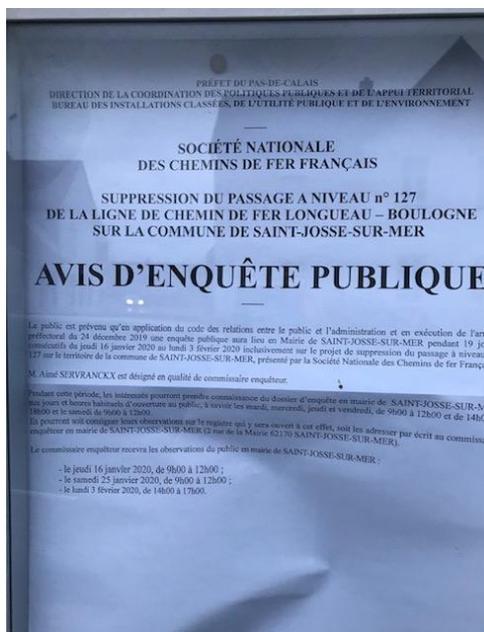
A cet effet, le dossier et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public, en Mairie de St Josse sur Mer, du jeudi 16 janvier 2020 au lundi 03 février 2020.

J'ai rencontré Mr DESCHARLES Jean-Claude, Maire de la commune de SAINT JOSSE/MER le 10/01/20 pour présentation et entretien sur le dossier, puis régulièrement lors de mes permanences.

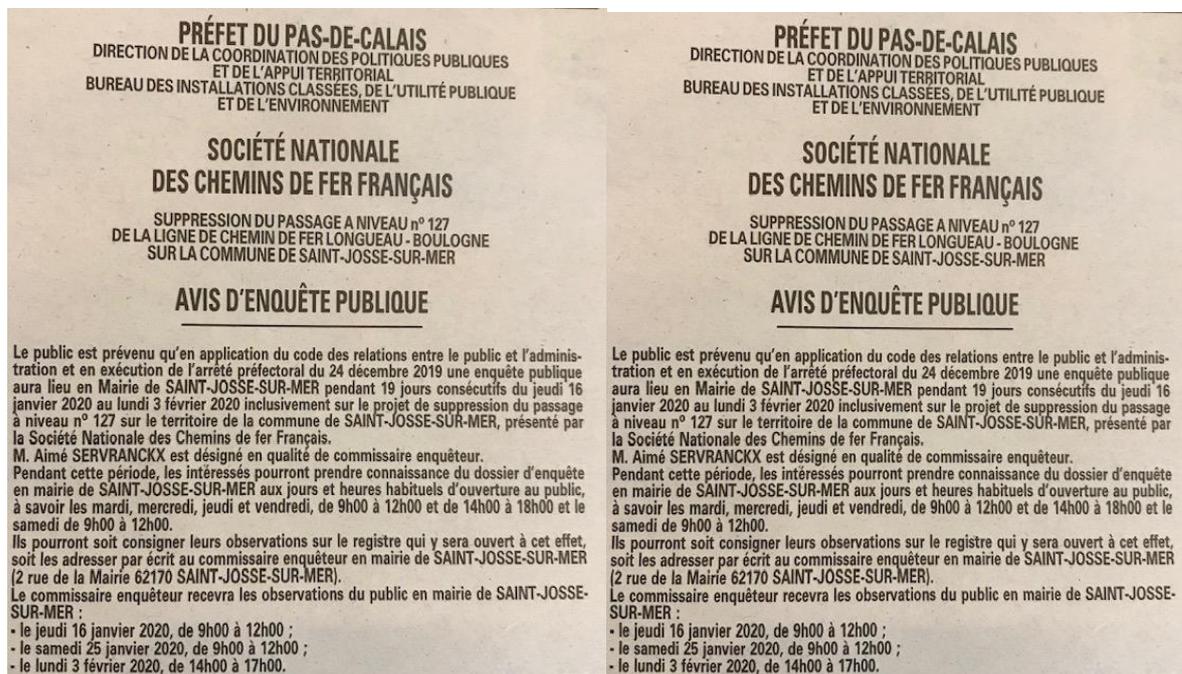
De même, j'ai contrôlé l'affichage et je me suis rendu sur le site.

L'enquête a été portée à la connaissance du public :

- Affichage en Mairie



- Voie de publication dans la presse
  - (Voix du Nord – Journal de Montreuil (08 et 22/01/20))



- Site internet Préfecture du Pas de Calais
- Site internet commune de Saint Josse sur Mer



Le dossier se compose de :

- Notice explicative
- Texte régissant l'ouverture d'une enquête publique
- Caractéristique du passage à niveau
- Accidentologie
- Intérêts de la suppression
- Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête
- Plan de situation (vue aérienne – photos)
- Travaux à réaliser – Echéancier
- Diagnostic de sécurité du 26/09/17
- Procès-verbal de dépôt du dossier
- Certificat d'affichage
- Avis rendus par les Services de l'Etat lors de la consultation administrative
- Publicité dans la presse
- Registre d'enquête

Les permanences en Mairie de Saint Josse sur Mer ont été assurées par mes soins :

- JEUDI 16 JANVIER 2020 09H00 à 12H00
- SAMEDI 25 JANVIER 2020 09H00 à 12H00
- LUNDI 03 FEVRIER 2020 14H00 à 17H00

Aucun problème particulier n'a été rencontré au cours de l'enquête.

Il n'y a pas eu de réunion publique, ceci n'étant pas nécessaire.

Le registre d'enquête a été côté et paraphé par mes soins, et ouvert et clos par Mr le Maire de Saint Josse sur Mer.

### III ANALYSE DES DECLARATIONS :

Les avis rendus par les Services de l'Etat lors de la consultation administrative sont favorables avec quelques remarques mineures.

#### Commissaire enquêteur : dont acte

Permanence du 03 février 2020 :

- Mr et Mme PETIT, 493 Avenue de Marseille STELLA PLAGE, au nom de l'Association « Touquet Nadic Walking » dont ils sont respectivement Trésorier et Présidente :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

dumdi 3 février 2020, remis qu'ils de  
M. et Mme PETIT, résidant 493, avenue de  
Marseille à Stella Plage, déposant pour le  
compte de l'association Touquet Nadic  
Walking dont ils sont respectivement trésorier  
et Présidente.

exposé :

Notre association Touquet Nadic Walking  
basée à Stella, compte 70 adhérents et  
stratège depuis 2016, la marche 2 fois par  
semaine, dans le but de concilier la  
santé de ses adhérents dans des chemins en  
plaine nature, en évitant le bitume.

En dehors de la période chaude, c'est à dire pendant  
la belle saison de février à fin août, nous  
faisons avec un réel plaisir la marche de  
Stella à St-Jone par des chemins uniquement dans  
la nature et entièrement plats. Au départ du  
Boulevard de France, nous empruntons l'ancienne  
voie de chemin de fer (tatillat-Bouché-Touquet),  
la rue Jacques Noël (quelques sections de côté)  
la rue des bas-pins, puis à travers le  
marais de balagon nous arrivons au  
chemin du marais. Nous traversons le passage  
à niveau par auvent au chemin vert puis  
au côté de St-Jone.

En dehors de notre association, des groupes de  
randonneurs de tout âge, à l'arrivé, à l'hôtel  
Stella Nais (Stella Plage) au vacances (Mortier)  
avaient la l'occasion de faire ce chemin  
aller retour d'une dizaine de kilomètres avec  
un bel particulièrement plaisir.

Nous n'avons pas de circuit sur notre  
chemin, c'est même l'un des membres de  
l'association de marcheurs de Berkumak qui  
nous l'aurait indiqué. On peut donc supposer  
que de nombreux marcheurs (sans exception)  
l'empuntent. Part de nombreux touristes,  
une randonnée estivale permanente régionale.

Par ailleurs l'un de nos adhérents résidant  
à St-Jone me disait récemment qu'il  
regrettait la fermeture projetée de ce  
passage à niveau car il ne pourrait plus  
aller à la plage avec ses filles à  
vélo de par le chemin indiqué plus haut.  
Il sera contraint d'emprunter la route  
départementale soit vers Hillus soit la Capelle  
à vélo, une route excentrée dans la zone, sans  
prix cyclable.

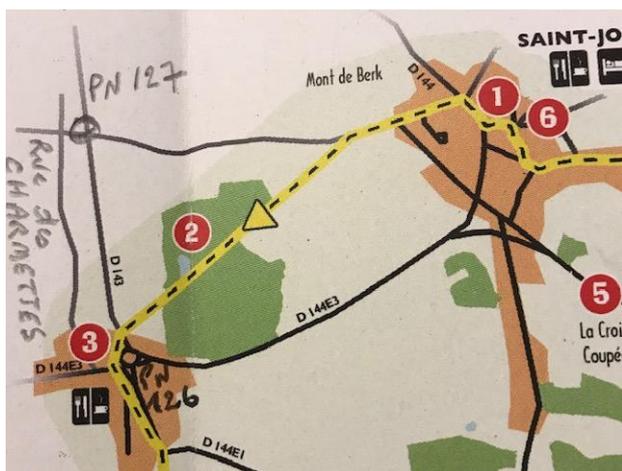
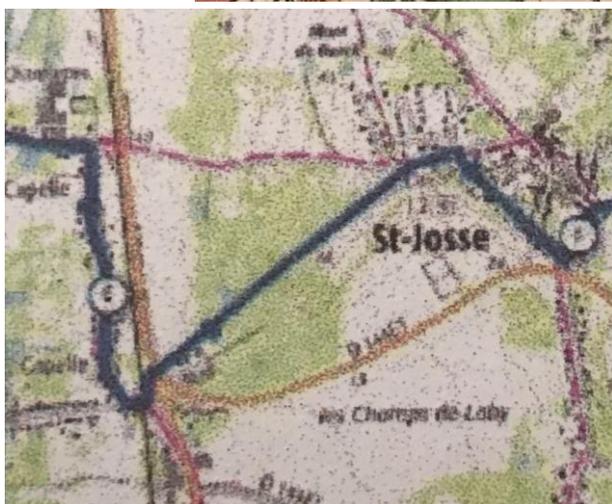
Ainsi nos propositions pour sauvegarder de  
cette voie liaison d'une certaine de la  
région, que la SNCF si elle décide de  
fermer le passage à niveau, de construire  
une passerelle au dessus de voies pour  
aller exister à la gare de Camiers. Par

ailleurs, il faudrait créer une  
"goutte" de long de cet escalier  
pour faciliter l'accès de vélos.

Mme PETIT  
Lucien PETIT-KONZEK

Commissaire enquêteur : La construction d'une passerelle au dessus de la voie de chemin de fer avec aménagement de 'goulottes' pour les vélos va à l'encontre de la sécurité et des nuisances (risques d'accidents – circulation RD 143).

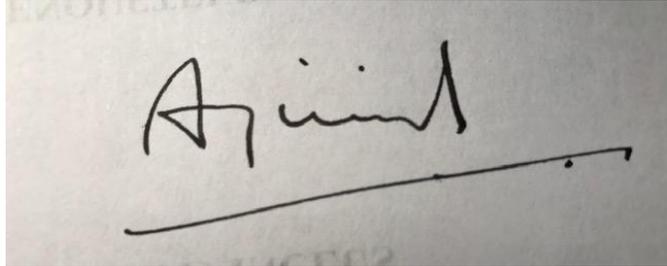
Par contre, il reste possible de rejoindre le centre village en empruntant la rue des Charmettes (rénovée et calme), puis au rond point sécurisé, traverser au PN 126 (3), prendre le chemin de la briqueterie (2) - (sentier de randonnée) et arrivée au centre village.



publique. Nous n'avons aucune remarque à formuler concernant le déroulement de l'enquête

A Wierre Effroy, le 17 février 2020

Aimé SERVANCKX  
Commissaire Enquêteur

A photograph of a handwritten signature in black ink on a light-colored surface. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Aimé'. Below the signature is a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a decorative underline.